

Insertion professionnelle et sociale : la motivation n'est pas le problème – la contrainte n'est pas la solution

Depuis 2018, la participation des bénéficiaires de l'aide sociale de la Ville de Zurich aux programmes d'insertion professionnelle et sociale s'effectue sur une base volontaire. Une évaluation montre que ce changement de paradigme a fait ses preuves, tant pour les bénéficiaires que pour les collaborateurs et collaboratrices du service social.

La nouvelle stratégie de la ville de Zurich pour l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires de l'aide sociale se base sur la réalité du monde du travail. Il s'agit de tenir compte des possibilités réalistes des personnes concernées sur le marché du travail. Sur ce plan, la Ville de Zurich relève que ce n'est pas le manque de motivation qui empêche la majorité des bénéficiaires qui sont capables de travailler de trouver un emploi, mais bien le fait que les exigences du marché du travail sont trop élevées.

Les personnes qui, en raison d'un manque de qualifications ou de problèmes de santé, n'ont que peu de chances de décrocher un emploi doté d'un salaire leur permettant de subvenir à leurs besoins ont la possibilité de participer de plein gré à des mesures d'insertion sociale, sans obligation et sans la pression de devoir atteindre un objectif.

L'absence de contrainte et de sanctions éventuelles n'est pas totale : la participation aux programmes d'insertion professionnelle reste obligatoire pour les bénéficiaires qui montrent trop peu de motivation à accepter un emploi sur le marché du travail primaire, alors qu'elles ont de bonnes chances d'en trouver un. Depuis 2018, cela représente une cinquantaine de personnes au total.

L'évaluation a montré que depuis l'introduction de la nouvelle approche basée sur le volontariat, le nombre de participant-e-s aux programmes d'insertion n'a pas diminué. La Ville de Zurich en conclut que l'insertion sociale et professionnelle peut fonctionner sans contrainte.

Lien vers le communiqué de presse (allemand) : [cliquez ici](#)

> Autres éclairages sur notre rubrique [Travail >> Insertion](#)